



11 pages

Didier ALLAMANNO  
Commissaire enquêteur

**DOSSIER NR 3**

## COMMUNE DELEGUÉE DE VIEU

**Cession d'un chemin rural à un particulier**

**Dossier technique**

**COMMUNE DELEGUÉE DE VIEU**  
**Cession d'un chemin rural à un particulier**

**BORDEREAU DES PIECES**

- 1 – NOTICE EXPLICATIVE
- 2 – DEMANDE DU PETITIONNAIRE
- 3 - PLAN DE SITUATION
- 4 – EXTRAIT PLAN CADASTRAL

Dossier établi le 16 JANVIER 2023

---

Dressé par la mairie de VALROMEY SUR SÉRAN

---

Présenté par Madame le Maire de VALROMEY SUR SÉRAN

---

# COMMUNE DELEGUÉE DE VIEU

## Cession d'un chemin rural à un particulier

1 – Notice explicative

---

---

# COMMUNE DELEGUÉE DE VIEU

## Cession d'un chemin rural à un particulier

### NOTICE EXPLICATIVE

Monsieur et Madame BURDIN domiciliés au 161 montée de Pont, hameau de Don, 01260 VALROMEY SUR SERAN nous ont sollicité pour acquérir une partie de terrain communal situé devant leur habitation.

Un accord portant sur un échange de parcelles avait été conclu entre la commune de Vieu et les anciens propriétaires (époux GIRERD) et acté par une délibération en date du 19 septembre 1935 (ci-jointe en annexe au dossier).

Bien que jamais enregistré par acte notarié, dans les faits les accords conclus ont bien été suivis d'effet : la commune a bien pris possession du terrain cédé par les conjoints GIRERD, le tilleul mentionné a été planté et le mur de soutènement réalisé.

Cette situation a créé un espace qui n'est pas considéré comme du domaine public de la commune car il n'ayant jamais fait l'objet d'une décision de classement.

Il est précisé que les propriétaires successifs depuis cet accord ont pris possession de cet espace. Cet espace que l'on peut considérer de chemin rural ne fait l'objet d'aucune circulation générale et continue. La commune a décidé de son aliénation.

L'espace dont il s'agit n'apparaît pas clairement sur le plan cadastral, il est schématiquement dessiné sur le plan ci-après.

Il devra faire l'objet d'une représentation sur le plan cadastral par un géomètre-expert pour permettre l'aliénation. Le mur délimitant cet espace sera aliéné avec lui ; l'espace ainsi délimité devra permettre l'accès à la parcelle 442 A1158.

Cet espace représente une surface d'environ 50m<sup>2</sup>.

# **COMMUNE DELEGUÉE DE VIEU**

## **Cession d'un chemin rural à un particulier**

### **2 – Demande du pétitionnaire**

---

---

M<sup>me</sup> BURDIN Michèle  
61 Route de Pont.

Don.  
P 07.71.70.66.02

Monsieur le Maire.  
à Monsieur André Bolo

RDV Michel Place.

le 9 septembre 2021

Monsieur le Maire,

Je suis M<sup>me</sup> Burdin Michèle  
Avec mon mari M<sup>l</sup> Burdin Gilbert, nous  
habitons depuis 19 ans dans l'Ain. et 5 ans  
dans la Commune de Voiron sur Seran

Nous avons beaucoup travaillé  
35 ans dans nos deux clubs.

A bientôt 75 ans et 73 ans  
Pour notre tranquillité, nous souhaitons  
acheter environ ces 20m<sup>2</sup> (2m x 10). de  
terrain. qui se trouve devant notre porte

Nous apprécions de vivre dans un  
endroit agréable.

DEPARTEMENT  
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT  
DE BELLEY

CANTON  
de Champagne

COMMUNE  
de VIEU

Objet de la Délibération :

Echange de terrain  
entre la commune et  
M. Francisque GIRERD

Nombre de Conseillers

en exercice. . . . .

Nombre de Présents. . . . .

Nombre de votants. . . . .

Le Maire d . . . . .

certifie que la convocation  
du Conseil municipal et le  
compte rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
à la Mairie, conformément  
aux art. 48 et 56 de la loi  
du 5 avril 1884.

Le Maire,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT du REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du 19 septembre 1935

L'an mil neuf cent trente-cinq et le dix-neuf septembre  
du mois de . . . . ., le Conseil Municipal de VIEU  
dûment convoqué, s'est réuni en session . . . . . ordinaire au lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEBAT ; Maire

Etaient présents : MM. BRUNET-GOJOZ-LOUVARET-GENET-GIRERD E.  
PADBY-GIRARDON- GROLLET-BOULO-SERPOL et DEBAT, Maire

Absent: M. GIRERD François

Le Maire soumet à l'Assemblée une demande du sieur GIRERD  
Francisque, cultivateur à PONT, hameau de VIEU, tendant à un échange  
terrain, savoir:

La commune céderait à M. GIRERD une surface de onze mètres carrés (1  
de terrain au midi de sa maison sise à PONT, section A-n° 1156 du pla  
cadastral, comprise entre deux chemins vicinaux et ruraux sur lequel  
il aurait l'autorisation de planter un tilleul. Il s'engagerait à la  
reconstruction du mur de soutènement et à son entretien. Par contre  
il céderait une surface de 23 m2 au N.E. de sa parcelle de terrain  
section A-n° 1528 du plan cadastral, pour obtenir un raccordement  
entre le chemin d'intérêt commun n° 19 et le chemin vicinal ordinaire  
de Linod à ce n° 19 par PONT

Le Conseil:

- Considérant que l'échange de terrain entre GIRERD et la commune  
paraît avantageux pour les parties contractantes
- Donne un avis favorable à l'échange avec M. GIRERD.
- Autorise le Service vicinal à faire les formalités nécessaires  
d'échange après enquête réglementaire.
- Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme,

Pour copie conforme,

le 29 juillet 1972 Ont signé tous les membres présents  
Maire, Pour le Maire  
l'Adjoint



## **COMMUNE DELEGUÉE DE VIEU**

### **Cession d'un chemin rural à un particulier**

#### **3 – Plan de situation**





# COMMUNE DELEGUÉE DE VIEU

## Cession d'un chemin rural à un particulier

### 4 – Extrait plan cadastral



Département :  
AIN  
Commune :  
VALROMEY-SUR-SERAN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
BOURG-EN-BRESSE  
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01000  
01000 BOURG EN BRESSE  
tél. 04 74 45 77 00 -fax 04 74 45 86 08  
ddfip01.cadastre-  
delivrance@dgifp.finances.gouv.fr

Section : A  
Feuille : 442 A 05

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 15/01/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

**Commune déléguée de Vieu  
Hameau de Pont  
Espace d'environ 50M2 à aliéner**

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

